

AXA : ni « bon payeur », ni « numéro 1 » sur la prime défiscalisée.

Le 10 décembre 2018, devant l'ampleur du mouvement des « gilets jaunes », le président de la République a annoncé une série de mesures exceptionnelles pour répondre à l'urgence économique et sociale en France.

Au cours de son allocution télévisée, Emmanuel Macron a évoqué la possibilité pour les employeurs de verser une prime exonérée d'impôt et de charges sociales à leurs salariés, dans la limite de **1 000 €**, et pour les rémunérations inférieures à **3 SMIC** (53 944,80 euros annuel brut, 3 600 euros mensuel net) selon la loi du 24 décembre 2018.

Dès le 10 décembre, plusieurs entreprises et groupes français ont communiqué sur leur intention d'accorder cette prime, suivant des modalités et des montants différents.

Chez AXA, dans un message adressé aux dirigeants fin 2018, Jacques de Peretti a lui aussi évoqué le « versement d'une prime exceptionnelle », dans le cadre de « discussions avec les organisations syndicales » et « à destination des revenus les plus modestes ».

C'est donc le 15 janvier, lors de la négociation groupe (RSG) sur les salaires, que les organisations syndicales ont pu prendre connaissance des « propositions » de la Direction. Propositions qui seront mises en œuvre non pas par l'intermédiaire d'un accord (spécifique, comme nous le demandions), mais par une décision unilatérale de l'employeur. En clair : pas de négociations !

Limites de rémunération (Rémunération annuelle brute)	Montant de la prime AXA
Inférieure à 32 000 €	1 000 €
Entre 32 001 € et 33 000 €	750 €
Entre 33 001 € et 34 000 €	500 €
Entre 34 001 € et 35 000 €	250 €

Pour l'UDPA-UNSA, au regard des possibilités financières d'AXA, de ses résultats, et de la **forte attente de l'ensemble du personnel français** quant à cette prime, **les montants proposés et les limites de rémunération fixées sont inacceptables !**

Après les annonces faites aux investisseurs fin 2018 sur la hausse des objectifs de rentabilité du Groupe : entre **14%** et **16%**, contre **12%** à **14%** auparavant, et sur l'augmentation de la part du résultat distribué aux actionnaires : entre **50%** et **60%**, contre **45%** et **55%** précédemment, AXA ne peut proposer de tels montants, et à un nombre de salariés aussi restreint (- de 30%).

Dans notre groupe comme ailleurs, le maintien du pouvoir d'achat ainsi qu'une meilleure répartition des richesses sont des sujets d'actualité et de préoccupations. Cette prime aurait pu constituer un élément de réponse, à peu de frais. C'est manifestement raté !

L'UDPA-UNSA, qui réclame une **prime de 1 000 € pour l'ensemble des salariés du Groupe AXA en France ayant un revenu annuel inférieur à 53.944 €**, a demandé l'ouverture de négociations sur la prime défiscalisée au sein d'AXA Services avec l'espoir d'en faire bénéficier le plus grand nombre (*sur la base des décisions annoncées en RSG, 1 seul salarié serait susceptible de percevoir la prime défiscalisée dans notre entité*).

En acceptant, l'UDPA-UNSA ne doute pas que notre entreprise aurait pu trouver là un moyen de redorer son image d'employeur « socialement responsable » et/ou « préféré de ses salariés ».

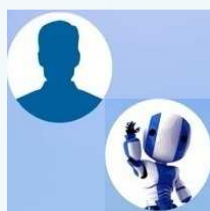
Hélas, notre Direction nous a répondu le 16 janvier par la négative : pas de négociations non plus chez AXA Services.

« Vivre une vie meilleure » avec la prime Macron dans notre entité, il ne faut plus y compter !

La « Prime Macron » dans d'autres entreprises :

Entreprises	Montant de la prime	Bénéficiaires
Total	1500 €	Tous les salariés en France
L'Oréal	1 000 €	Tous les salariés en France
Crédit Mutuel	1 000 €	Tous les salariés dépendant de la CC Crédit Mutuel Alliance
Publicis	1000 €	Salariés ayant une rémunération mensuelle inférieure à 2.500 euros brut (30 000 € annuel)
EDF	800 €	Salariés dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 30 000 €
	500 €	Salaires compris entre 30 000 et 40 000 € annuels bruts
Amazon France	500 €	Tous les salariés en France
Assurances		
Covéa	1 000 €	Salariés dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 35 000 €
Allianz	1 000 €	Rémunérations inférieures à 35 963,20 €
	750 €	Rémunérations comprises entre 35 963,20 et 44 954 €
	500 €	Rémunérations comprises entre 44 954 et 53 944,80 €
Aviva	1 000 €	Rémunérations inférieures à 53 944 €
AG2R La Mondiale/Matmut	500 €	Salariés dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 53 944 €
HSBC Assurances	500 €	Salariés dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 53 944 €

Arnold & Billy



Arnold est classe 6, il a 18 ans d'ancienneté chez AXA.
Billy est tout nouveau, il vient de commencer (et ne s'arrête jamais...)

Reconnaissance Artificielle



Salut Arnold !
Ca va et toi ?

Salut Billy !
Ca va ?



Tu peux me dire combien je vais toucher pour la prime Macron stp ?



Vu ton salaire, tu n'auras rien, mais merci pour tout ce que tu fais Arnold !

Ah bon ?
Bon ben, de rien...



Vos élus et correspondants UDPA-UNSA Group Opérations/AXA Services :



François TIXIER
francois.tixier@axa.com



Franck GRANDMAISON
franck.grandmaison@axa.com



Sylvie LE MEUR
sylvie.lemeur@axa.com



Christophe DELCROIX
christophe.delcroix@axa.com

